



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

10 mai 2023

### Réponse à la question transmise par écrit préalablement à l'Assemblée Générale

#### Question envoyée par Madame Yutong Li

« Nous savons que l'entreprise a deux moyens de restituer les bénéfices aux actionnaires : les dividendes et les rachats d'actions. J'ai remarqué que votre entreprise a été très active dans l'utilisation des rachats d'actions au cours des dernières années. Ainsi, j'aimerais savoir pourquoi vous avez fait le rachat d'action plutôt que de distribuer seulement les dividendes ? quel sont les intérêts pour vous de racheter votre propre action ?

En outre, quels sont les critères sur lesquels vous vous basez pour effectuer cette répartition entre les rachats d'actions et les dividendes ? Je suis consciente que vous avez un plan d'actionnariat salarié, mais pourriez-vous me donner des raisons autres que celles-ci, s'il vous plaît, car j'ai constaté qu'il y avait un écart important entre votre programme de rachat d'actions et les besoins du plan d'actionnariat salarié. »

#### Réponse du Conseil d'Administration :

« Notre politique de dividendes, que nous avons reconfirmée dans le cadre de notre plan stratégique *Beyond22-25*, consiste en une augmentation progressive du montant du dividende par action, sur la période 2022 – 2025. Cette année, le dividende qui vous est proposé s'élève à 1,00 euro pour l'exercice 2022, soit une augmentation de 11% par rapport à l'année passée. Ce sont donc 65% des bénéfices du Groupe qui sont restitués aux actionnaires.

Ce montant constitue un bon équilibre entre notre politique d'augmentation progressive du dividende, qui donne de la visibilité à nos actionnaires, et la flexibilité dont le management a besoin pour exécuter au mieux la stratégie *Beyond22-25*, en particulier permettre les investissements produits et technologiques nécessaires pour continuer à alimenter la croissance future d'Edenred, ainsi que la possibilité que se réserve votre Groupe de procéder à des acquisitions ciblées dans ses 3 lignes de métiers.

A ce jour, les rachats d'actions d'Edenred n'ont pas vocation à permettre un retour supplémentaire aux actionnaires. Ils ont vocation à assurer la liquidité de l'action via la mise en place d'un contrat de liquidité, à livrer les plans d'actions de performance aux salariés français et à annuler des actions auto-détenues (notamment pour supprimer l'effet dilutif de certaines opérations sur le capital telles que des augmentations de capital liées aux plans d'actions de performance aux salariés étrangers).

Pour les plans d'actions de performance aux salariés, les programmes de rachat d'actions ont été de l'ordre de 880 000 actions (soit 0,3 % du capital) par an et ont représenté dans le passé un coût annuel de l'ordre de 32 millions d'euros par an sur les 5 dernières années, à mettre en regard du montant annuel des dividendes de l'ordre de 200 millions d'euros.»